BnF Gallica

Bulletin économique de l'Indo-Chine ["puis" de l'Indochine]...

Source gallica.bnf.fr / CIRAD

{BnF Gallica

Bulletin économique de l'Indo-Chine ["puis" de l'Indochine].... 1913/03-1913/04.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
reutilisationcommerciale@bnf.fr.

MONOGRAPHIE DU SROK DE CHONG-KAL

(PROVINCE DE SIEMRÉAP. — *CAMBODGE*)

CHAPITRE I

Géographie Physique

Esquisse Générale du « Srok ». — Le « Srok » (1) de Chông-Kâl est limité : au nord par la ligne de faîte de la chaîne du Dâng Rêk — à l'Ouest, successivement, par l'aûr (2) Borey, l'aûr Tûk Choumle Kompong Krassang — à l'Est et au Sud par le Stüng (3) Sreng.

Sa superficie totale est d'environ : deux mille huit cent quatre-vingts kilomètres carrés.

L'aspect général de la région est celui d'une immense forêt aux clairières rares et de faible étendue.

Sauf : au Nord, dans l'étroite zone où s'allonge de l'Est à l'Ouest le Dâng Rêk — et à l'Est, dans le coin retiré et sauvage où le phnom (4) Kombor dresse modestement ses trois pitons, le sol en est uniformément plat. Quant au terrain, il semble nettement d'origine sédimentaire. C'est en effet : ici, le Dâng Rêk gréseux dans toute son étendue — là, les sommets du phnom Kombor nettement calcaires — enfin, partout ailleurs, un sable rosé, recouvrant soit de puissantes assises de « pierre de Bienhoa », soit d'épaisses couches d'argile. A une époque relativement récente, le Grand Lac, s'étendait, à n'en pas douter jusque là — la chaîne du Dâng Rêk en constituait alors la rive Nord et le phnom Kombor et les autres phnoms isolés qui dominent actuellement la plaine des « Srok » voisins : les îles ou les récifs. Peu à peu, d'un côté du fait des effets de l'érosion des terres voisines légèrement plus élevées, par les pluies et les autres agents atmosphériques — de l'autre côté, du fait des effets d'une sorte de self alluvionnement très commun, il s'est comblé, sa superficie s'est restreinte et c'est ainsi, qu'aujourd'hui, il faut parcourir de Chông Kâl, vers le sud, plus de 70 kilomètres, avant d'en retrouver les eaux.

Orographie. Le phnôm Kombôr. — Pitons isolés, dressés dans la plaine, aux bords du stüng Sreng, les petits sommets du phnom Kombor n'atteignent pas 250 mètres d'altitude.

---

(1) Srok = division territoriale correspondant au canton annamite environ.
(2) Aûr = ruisseau.
(3) Stüng = rivière.
(4) Phnôm = montagne.

Source gallica.bnf.fr / CIRAD

Le Dâng Rêk. — Bien autrement important est le Dâng Rêk, qui s'allonge sans solution de continuité, sur plusieurs centaines de kilomètres, des bords du Mékong au phnom Khào Kampong, en territoire siamois.

Considéré de l'Est à l'Ouest, le Dâng Rêk se présente sous l'aspect d'un alignement montagneux, parfaitement régulier dans ses dimensions, très caractéristique dans sa forme. C'est avec quelque raison que les indigènes lui ont donné le nom qu'il porte : celui du fléau en bois — le Dâng Rêk — dont ils se servent pour porter sur l'épaule deux charges en balance, l'une devant, l'autre derrière.

Considéré d'autre part du Nord au Sud, on dirait d'une immense vague, pétrifiée au moment où, accourant du Nord, elle allait déferler aux rivages du Grand Lac. En 1907, la Commission Franco-Siamoise de délimitation l'a choisi pour servir de frontière, sur une grande partie de sa longueur, entre le Cambodge et le Siam — aussi son versant sud est pendant assez longtemps actuellement : terre cambodgienne.

L'altitude moyenne du Dâng Rêk est d'environ : 400 mètres.

Sur le territoire du « Srok de Chông Kâl », ses principaux sommets sont : le phnôm Veng — le phnôm Bâk — le phnôm Dantoung — le phnôm Trâ Nel — le phnôm Scroutch — le phnôm Anlong Swai — le phnôm Komproy — le phnôm Dey Krâhâm — le phnôm Thbal — le phnôm Kay.

De chacun de ces sommets à l'autre, la chaîne s'abaisse pour former un col. Le plus bas de ces cols semble être celui du Tchoup Smach ou Xong Smet, qu'utilise la piste charretière de : Tràpéang Khpôs à Bâk Day (Siam).

Hydrographie. Sources. — Des flancs du Dâng Rêk jaillissent plusieurs petites sources.

Les plus connues sont : — celles dite « Tchoup Ang », qui suinte à proximité de la piste charretière du Tchoup Smach, au moment où celle ci s'est déjà élevée de plus de 200 mètres au-dessus de la plaine et va presque atteindre le sommet du col du même nom.

Celle du « Phlau Trang » où étanchent leur soif les indigènes qui coupent au plus court par la ligne de plus grande pente, de la piste charretière venant du village de Thnâl à la piste charritière dite du Tchoup Smach.

Mais la plus importante de toutes semble être celle qui sourd à proximité du petit village de : Ronéam et alimente en partie l'aûr Ampil.

Cours d'eau. — Des pentes du Dâng Rêk descendent d'autre part de multiples ruisseaux et le « Srôk de Chông kâl » serait sans doute un des « Sroks » les mieux arrosés qui soient si tous ces ruisseaux conservaient toute l'année leur précieux contenu de la saison des pluies. Malheureusement, ils sont tous affligés du plus affreux des régimes torrentiels et, de ce fait, ne sont que d'une utilité relative à la région qu'ils traversent.

Ce sont, sur le territoire du « Srok de Chông kâl », — l'aûr Anckrè insignifiant comme ruisseau, mais important comme formant limite à l'est au « Srok ».

l'aûr Kruos. — l'aûr Khnap. — l'aûr Daun Sar, qui passe proximité du village de Daun Sar. — l'aûr Samrong. l'aûr Ampil, qui draine les eaux de la zone des villages abandonnés d'Andenh Toum et de Thuong — de la petite source du village de Ronéam le stüng Phal. le stüng Chloth, qui réunit les eaux du phnom Dey Krâhâm au phnom Anlong Swaïet dont les principaux affluents sont : l'aûr Pôs Prey qui passe à Phlouk — l'aûr Ming Méand. le stüng Thlok.

Enfin le stüng Kômpông Krassang, grossi encore successivement à gauche : par l'aûr Laak — l'aûr Rosey, à droite : par le stüng Don Kéo — l'aûr Kdol — l'aûr Loumhai — l'aûr Kan Dèk — l'aûr Kravanh — l'aûr Asey — enfin l'aûr Tük Choum aussi important que lui.

Tous ces cours d'eau vont aboutir au stüng Sreng. Le stüng Sreng naît des flancs du phnom Srâlau. Quand il passe à Anlong Veng, il est un joli ruisseau auquel les indigènes daignent déjà décerner le titre de « Stüng ». Il entre en territoire cambodgien rétrocédé (territoire du Srok de Chôngkâl) à son confluent avec le petit aûr Angkrè, qui descend des environs du phnom Thibal.

A partir de ce moment, il adopte une direction générale N. E. — S. O. qu'il conserve jusqu'au petit village de Swaï, aux environs duquel il reçoit le Kômpông Krassang. Curieux phénomène que celui qui se produit au confluent de ces deux cours d'eau : le stüng Sreng beaucoup plus important que le stüng Kômpông Krassang abandonne complètement sa direction pour adopter celle de celui-ci :

Mais la communauté de lit n'est pas pour plaire longtemps aux deux stüngs. Environ 8 kilomètres de course commune suffisent à les lasser l'un de l'autre et au sortir du petit village de Rovieng, ils s'en vont à nouveau chacun de leur côté. C'est du moins ce que semblent penser les indigènes de la région, qui leur rendent à chacun leur nom respectif, aussitôt leur séparation. En réalité il n'en est rien.

Le cours d'eau qui s'échappe aux environs de Rovieng du stüng Sreng n'est plus du tout comparable au Kômpông Krassang et ne peut être tenu avec quelque apparence de vérité que pour une sorte de branche de moindre importance du stüng Sreng, au lit un peu plus élevé que celui de celui-ci et par laquelle s'écoule, à la saison d'inondation seulement, le trop plein de celui-ci.

Par la suite, le stüng Sreng reçoit sur sa gauche, aux environs de l'ancien pont Khmer dit Spéan « Sreng » : le stüng Tamat.

Il est alors désormais une grosse rivière qui mesure entre ses deux rives environ une quarantaine de mètres et qui pendant 6 mois de l'année transporte sur ses eaux une flottille assez considérable de sampans de toutes sortes.

Le stüng Sreng se jette dans le stüng Sangkè à l'Est et en aval du village de Péam Sema.

De l'endroit précis de son confluent avec le petit aûr Angkrè jusqu'à celui de son confluent avec le stüng Kômpông Krassang, le stüng Sreng limite à l'Est le territoire du Srok de Chôngkâl.

Avant de terminer ce paragraphe relatif aux lignes d'eau qui sillonnent le Srok, nous voulons noter encore la multiplicité des termes dont dispose le Cambodgien pour les désigner dans sa langue.

Le « prélaï » est d'une façon générale le petit fossé, le petit sillon tracé dans le sol, le petit filet d'eau mince, à peine perceptible, sans aucun caractère bien net.

L' « aûr », c'est le ruisseau.

Le « stüng », c'est la rivière.

Le « tônlé », c'est le fleuve majestueux.

Etangs. — On a vu que le sable rosé qui couvre la presque totalité du Srok de Chôngkâl reposait très souvent sur d'épaisses couches d'argile.

Une pareille constitution géologique détermine généralement la formation d'étangs (1).

De fait, de multiples mares parsèment le sol du « Srok ». Avec la petite clairière qu'elles comportent toujours, elles rompent agréablement la monotonie et l'uniformité de la forêt. Leur eau recueillie directement du ciel est une eau claire, potable, tant que les éléphants, les sangliers, les buffles ou d'autres animaux ne l'ont pas souillée.

Un certain nombre de ces mares, les plus profondes, conservent de l'eau toute l'année — les autres voient leur contenu s'évaporer totalement dès les premiers mois de la saison sèche.

Suivant leur importance ces points d'eau sont dits en cambodgien : thlok kânchân — trâpéang — bâng. — Le « thlok » et le « kânchân » ne sont que de simples trous. Le « trâpéang » est l'étang ordinaire.

Quant au « bâng » il serait un petit lac et le srok de Chôngkâl, si l'on en croyait les indigènes, n'en comporterait qu'un, situé à l'Est et tout à proximité du village de Thnâl (à 5 kilomètres au N. E. de Trâpéang Khpôs.) Ce n'est que par exception que le point d'eau qui occupe le fond de la dépression qui se trouve à 17 kilomètres environ du poste Samrong, sur la route de ce poste à Tûk Choum est dit « Tonlé Sâr ».

Rôlôms. — Certains des cours d'eau du Srok comportent à proximité de leur lit des cuvettes qu'ils remplissent à la saison des pluies en débordant.

Ces cuvettes constituent les « Rôlôms ».

Au contraire des « trâpéangs » et des « bângs » qui ont les leurs toujours dégagés, ces « rôlôms » ont leurs abords toujours embroussaillés, embarrassés de branches abattues, de troncs de racines. Toujours, assez profonds ils conservent enfin, d'une façon générale, leur eau toute l'année. Le « rôlôm » dit « rôlôm

---

(1) Dans le dos de terrains se montrent les remblais tertiaires, recouverts d'un limon « sableux qui ne s'est prêté qu'à la végétation forestière : d'où de nombreux bois et de « grandes forêts comme la forêt de Citeaux. Souvent l'imperméabilité des marnes se traduit « par l'apparition d'étangs. (Citation du Commandant O. Barré extraite des cours de géogra- « phie de Vidal de Lablache et Camena d'Almeida : La France — Chapitre X. — Plaine de la « Saône).

Veng », près duquel s'élève le petit village du même nom, semble être le plus important de tous : il affecte une forme très allongée qui lui a valu d'être pris par beaucoup de voyageurs pour un cours d'eau.

CLIMAT — SAISONS. — Dans ses traits principaux, le climat du « srŏk de Chông-kâl » ne se distingue pas sensiblement de celui des autres sroks, ses voisins nous le croirions simplement un peu plus sec que celui des régions de Siemréap de Tükcho — de Bacpréah — de Bâttâmbang et cela s'expliquerait par l'éloignement du srok de la vaste nappe d'eau du grand lac — ensuite par la légère élévation de ses terres par rapport à celles de ces dites régions.

L'année s'y divise en deux saisons bien nettement tranchées, ces deux saisons, déterminées par l'alternance des moussons sont : la saison dite sèche et la saison dite des pluies ou d'inondation.

A — La saison dite « sèche » comprend trois périodes et règne à peu près de novembre à mai :

1° La première de ces périodes qui s'étend du commencement de novembre à fin février est généralement une période clémente, aux températures relativement basses : 24° au maximum, 12° au minium — pendant laquelle le potager rend avec de gros intérêts tout ce qui lui est confié : choux carottes, etc.....

2° La deuxième qui, correspond à peu près à mars et mi-avril est une période au contraire franchement pénible, aux température très élevées, pendant laquelle de 11 heures à 3 heures, la chaleur est accablante et l'on éprouve l'impression d'être toujours sous la menace d'un orage formidable qui n'éclate jamais.

Au poste de Samrong pendant cette période de l'année 1911, il a été noté, chaque jour, à peu près régulièrement : 30° le matin. à 6 heures — 40° à midi à l'ombre.

3° De la mi-avril à la fin mai, s'écoule la 3ème période de cette saison plus agréable sans conteste que la 2ème et ne comportant que des températures moyennes.

Au fur et à mesure que s'avance la saison dite « sèche » le paysage du « srok » se fait moins poétique : les herbes se dessèchent, puis disparaissent totalement du sol, les arbres laissent tomber leurs feuilles. Enfin, sans pitié, les indigènes allument l'incendie aux quatre coins du pays.

B — La « saison des pluies » qui correspond à la mousson Sud-Ouest, s'établit d'ordinaire dès le mois de juin et dure jusqu'à octobre.

Pendant cette saison, la température varie entre 25° et 35°, de violentes averses tombent sur la région et l'inondation s'établit. Le paysage s'orne de jolies teintes vertes ; la forêt reprend des airs de fête.

La chute d'eau de cette saison constitue à elle seule, celle de toute l'année. Sa valeur aux différents points du « Srok » n'a encore été l'objet d'aucune mesure précise, mais il est évident qu'elle ne saurait être la même partout.

Une carte de répartition des pluies, comparée à une carte hypsométrique révèle toujours une corrélation frappante ; le Dâng-Rêk d'un côté, le phnôm Kômbôr de l'autre ne peuvent donc manquer de jouer leur rôle naturel et forcé

de condensateurs et nul doute que les zones qui s'étalent dans leur proximité ne soient ainsi déjà plus favorisées que le reste du « Srok », au point de vue humidité.

Quant à l'inondation qui peut s'observer, à ce moment là dans le srok, elle ne doit être confondue à aucun prix, comme phénomène, avec celle du Grand Lac, aux causes bien connues.

Nullement totale comme celle-ci, mais seulement faite de larges plaques plus ou moins étendues, elle précise seulement les parties du terrain où, sous le sable rosé, l'argile tend à affleurer.

Voies de communication. — On sait déjà qu'aucun des cours d'eau qui sillonnent, le « Srok de Chôngkâl » n'est navigable.

Le srok de Chôngkâl ne possède non plus aucune route, au vrai sens du mot. Les villages n'y sont reliés que par de simples pistes : pistes charretières, pistes de piétons. Ces pistes courent sur le sable, à travers la forêt, conne elles peuvent, mais quand même assez facilement d'une façon générale, sauf cependant à la traversée des lignes d'eau, sur lesquelles d'une part aucun pont n'a été encore jeté jusqu'ici, dont l'accès d'autre part n'a encore été facilité par aucun travail d'aménagement des rampes. Non entretenues, jamais réparées, seule la circulation empêche la végétation de les envahir.

Quoique ainsi toutes semblables, quant à ces données particulières qui font habituellement à chaque route sa physionomie propre : largeur — état de la voie etc...., il n'en est pas moins possible de distinguer parmi elles, un certain nombre qui sont réellement plus importantes que les autres, soit par leur nécessité plus grande à la vie de la région — soit encore par leur utilisation plus fréquente par les pillards siamois.

Ce sont, en divisant, pour plus de clarté dans l'énumération, par des parallèles orientées E. O., le territoire du srok, en trois zones :

Dans la première de ces zones contiguë à la frontière . . . . :

1° Le sentier dit « phlau Kel (1)
2° Le sentier dit « phlau Dar Kar ».
3° Le sentier dit « phlau Damnâk Maté en cambodgien et « Xong Phrik en siamois.

---

(1) Sur la carte dressée par la Commission de délimitation entre le Siam et le Cambodge (secteur N° 5), la frontière coupe trois fois ce sentier. C'est une erreur. Il n'en est rien. Le procès-verbal d'abornement relatif à la borne N° 1 de cette frontière s'exprime en effet ainsi :

« Conformément aux instructions contenues dans le procès-verbal de la séance tenue à « Bangkok le 6 juin 1908 et concernant les travaux d'abornement : une plaque en fonte de « 0 m. 35 sur 0 m. 12, se fixant par quatre vis et portant en relief le mot « Frontière » a été « placée comme signe indicateur de changement de territoire : sur un arbre situé à 31 mètres « au N. d'un point de la route de Kel à 644 mètres au Sud-Ouest de l'aûr Bay Bot.

« L'aûr Bay Bot, sur la carte N° 5 de la Commission de délimitation, (campagne 1907-1908) « est le premier cours d'eau figuré sur cette carte qui coupe la route de Kel, suivie du Sud « au Nord, après le premier passage de cette route par le signe conventionnel « Frontière ».

« D'ailleurs, contrairement aux indications de cette carte, la frontière ne revient pas plus « au Nord recouper deux fois la route de Kel, mettant ainsi à nouveau un secteur de cette

Dans la première de ces zones contiguë à la frontière. . . .

4° Le groupe des sentiers dits : « phlau Tatoum »
5° Les deux sentiers dits. « phlau Dey Krâhâm »
6° Les deux senters dits : « phlau Phdiek ».
7° Le sentier dit : phlau Anlong Sway « non marqué sur la carte de délimitation qui relie Chhouk à Dane (Siam).
8° La piste charretière dite. « phlau Châm (1).
9° Le sentier dit : « phlau Kaun Koc ».
10° Le sentier dit : « phlau Takove » ou plus couramment « Phlau Thkaou ».
11° La piste charretière dite : « phlau Don Kéo » (2)
12° Le sentier dit : « phlau Pông ».
13° Le sentier dit : « phlau Tchrab Patoul ».
14° Le sentier dit : « phlau Héou » non marqué sur la carte de délimitation (secteur N° 5) qui comme le « phlau Tchrab Patoul » relie Trom à Dey Mout (Siam).
15° Le sentier dit : « phlau Tmar Don » pas plus marqué que le précédent sur la carte de délimitation (secteur 5) et qui part de Chhœu Slap pour aboutir à Bâk Day (Siam).

« route en territoire cambodgien. Le cours d'eau oriental à la route représenté par la carte « comme un tributaire du bassin cambodgien et qui donnait lieu ainsi à cette particularité a « été reconnu après enquête des délégués comme un affluent du ruisseau siamois dit : « aûr « Sa Ngan ». L'aûr Sa Ngan est sur la carte le premier ruissean au nord de l'aûr Bay Bot et « prend comme lui sa source au phnom Bay.

« De cette constatation résultait le placement d'une seule borne frontière au lieu de trois « sur la route de Kel, cette route passant définitivement en territoire siamois sitôt la première « ligne de partage des eaux »...

Sur la carte du Srok de Chôngkâl dressée par le lieutenant Ricou et jointe à cette notice, la frontière a été tracée, en tenant compte des observations énoncées ci-dessus dans le procès-verbal de la borne N° 1

(1) La piste charretière du « Phlau Cham » relie « Kaun-Kriel » à Dane (Siam). Des trois pistes charretières qui franchissent le Dângrêk, dans la section de cette chaîne qui appartient au Srôk de Chôngkâl, celle-ci est la plus difficile. Pendant près de deux kilomètres de son parcours, il faut absolument apporter aux bêtes de trait, l'aide de coolies et les charrettes y sont soumises à des épreuves dont elles gardent souvent de profondes, et sérieuses traces. Ce sont les autorités de Sangkéak (Siam) qui auraient, paraît-il, tracé et exécuté le « Phlau Cham ».

(2) Le « phlau Don Kéo » aurait été aménagé, lui, d'après les indigènes, de leur unique initiative, comme la généralité des pistes de la plaine. Si c'est la vérité ; il y a lieu de les en féliciter. Le « phlau Don Kéo » est en effet mieux conçu d'une façon générale, comme tracé, que le « phlau Cham ». Néanmoins il constitue encore une piste difficile à parcourir avec des charrettes. De réels escaliers le coupent en maints endroits et l'aide de coolies y est sans conteste encore indispensable aux bêtes de trait.

Dans la première de ces zones contiguë à la frontière	16° Enfin la piste charretière dite « plhau Tchoup Smach (1) en cambodgien-Xong, Smet » en siamois, sur laquelle vient s'embrancher à la hauteur du « Trâpéang Kbal Kla » la route dite : « phlau Kla » et qui se double dans sa partie supérieure du petit sentier dit « phlau Trang » (2).
Dans la 2e de ces zones, s'étendant de la ligne des villages de Trâpéang Khpös-Chhœu Slap-Trom-Kbal Sâr-Kaun Kriel-Phlouk-Ronëam-Daûn Sâr-Thong au parallèle du poste de Samrong.	1° La piste charretière-Phlouk-Kchau-Samrong-Charapen-Lœmeuck Smach-Trâpéang Veng-Samrong (poste) qui dessert toute la région depuis Thong et Daun Sar jusqu'à Chhou et Prey Kien en évitant l'immense forêt dépourvue d'eau du « Trâpéang Kdan Thôm ». 2° La piste charretière : Khtôm-Samrong (poste) sur laquelle viennent s'embrancher successivement les pistes de Kaun Kriel-de Kbal Sar de Kdol. 3° La piste charretière : Aulok-Tonlé, Sâr-Samrong qui relie toute la région du centre du srok à celles de Sway Chèk et de Sisophon d'un côté à celle de : Trâpéang Khpôs de Chhœu Slap et de Thnâl de l'autre.
Dans la 3e de ces zones comprenant tout le Sud du Srok à partir du parallèle de Samrong (poste).	1° La piste charretière : Samrong-Pongros-Chong Kà qui mène à Siemréap, chef-lieu de la province et assez gros centre commercial. 2° La piste charretière : Samrong-Koul-Ampil-Tanok qui mène à Kralanh et Tûk Cho, deux centres où s'approvisionne en riz toute la population du Srok. 3° La piste charretière : Samrong-Tràubec Rolom Veng-Samrong Téap qui relie le Srok, d'une part encore à Tük Cho par Nam Tao-Chrap-Thmey-Roup-d'autre part à Sisophon par : Poy Pongrès-Phéas-Bosbaou. Pring Kong.

CHAPITRE II

Géographie économique

RESSOURCES D'ORDRE BOTANIQUE. — FORÊTS. — En tête de cette énumération des ressources d'ordre botanique du « Srok de Chôngkâl », il convient de placer celles de l'immense forêt qui le couvre presque tout entier.

Ce sont d'abord des bois d'excellente qualité.

---

(1) Le phlau Tchoup Smach semble être infiniment meilleur que les deux pistes précédentes. Son tracé est plus judicieux la roche s'y montre moins franchement à nu. Il serait, paraît-il l'œuvre des autorités de Souren (Siam).

(2) A noter cette particularité des pistes de la zone frontière d'avoir, toutes, un nom par lequel elles sont couramment désignées dans la région. Ce nom est tantôt celui d'un phnôm voisin, tantôt celui d'une source peu éloigné·, tantôt, celui d'un village traversé, etc...

Le phchëk, le sokraum, le chhœu téal, le tàtrau, le phdiek, pour la construction.

Le krakoh, pour la construction et les meubles, le popel, pour la construction et les pirogues, le kôki, pour l'ébénisterie et les pirogues, le thnong, pour la construction et l'ébénisterie, le sraulau, pour les rames.

Ensuite : le rotin : à la tige précieuse, très demandé (1) non seulement sur le marché de Singapore, mais encore sur celui du Hâvre.

— La résine — Résine liquide — Résine solide.

— Des racines tinctoriales : celles du « Shâng » du Dangkron qui peuvent remplacer avantageusement les produits fabriqués par Léopold Casella and C8 à Francfort sur Mein et placés couramment par les « Katz bros de Singapore.

— Enfin de nombreuses variétés de tubercules comestibles :

le daumlaung (2) tük (3). — le daumlaung cheruk (4). — le daumlaung pông lolok (5). — le daumlaung romiét (6). — le daumlaung sau chur (7). — le daumlaung chrong (8). — le daumlaung tiên (9). — le kdouoch (10).

---

(1) Témoins les lettres ci-dessous, communiquées tout récemment encore au président de la Chambre de Commerce de Saigon, soit par le Délégué du Gouvernement, soit par le Gouverneur de la Cochinchine.

Saigon, le 5 Octobre 1912,

Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous communiquer sous ce pli copies de diverses lettres adressées au « Délégué du Gouvernement Général à l'Office Colonial par la maison Vaquin et Schweitzer, « du Havre au sujet des produits bruts ou industrialisés qu'ils demandent à la production de « l'Indochine. Vous trouverez également ci-joint un paquet d'échantillons pouvant retenir « l'attention des industriels de la Place .....

Le Hâvre, 16 mars 1912.

« Monsieur Guillaume Capus, Délégué du Gouvernement Général à l'Office Colonial « Détail « des échantillons adressés ce jour. »

Rotins. — « Aussi bien que les lauriers dits de Chine, bambous etc aussi bien pour van- « nerie que pour cannes nous sont demandés constamment ».....

Signé : Vaquin et Schweitzer.

Le Hâvre 16 mars 1912.

Monsieur G. Capus, Paris,

« Nous vous rappelons que nous nous intéressons, en outre, à tout ce qui est : meuble « fantaisie, objets de curiosité métal ou autres, graines cléagineuses, gommes solubles à « l'eau et dans l'essence etc..... *résines*, colophanes, dépouilles d'animaux, etc.....

Signé : Vaquin et Schweitzer.

(2) Dâumlaung: nom générique des patates et des tubercules.

(3) Tük: eau.

(4) Chéruk: porc.

(5) Pông lolok: œuf de tourterelle.

(6) Rômiet: safran, couleur jaune safran.

(7) Sau chur: sau (nom d'un fruit ressemblant un peu au letchi) aigre.

(8) Chrong: touffu.

(9) Tiên; bougie. Le daumlaung tiên est le plus apprécié de tous les daumlaungs.

(10) Le «kdouoch» quoique prétendent certains lexiques, n'est pas le manioc que nous connaissons fort bien et qui n'existe pas dans le srok.

Le «kdouoch» présente cette particularité de n'être consommable qu'après un séjour dans l'eau de plusieurs journées.

dont les indigènes du « srok » qui sont si souvent dépourvus de riz, font la plus grande consommation.

Cultures diverses. — Infiniment moins variées et moins importantes sont les cultures du « srok ».

La principale, celle du riz n'occupe qu'un millier d'hectares. Les autres, celles du maïs, du coton, du tabac, des citrouilles, des pastèques, des haricots sont presque négligeables.

Les arbres fruitiers eux-mêmes sont rares et si ce n'étaient le bétel et les mûriers qui les garnissent, les petits enclos autour des cases ne contiendraient que quelques rares touffes de piment ou de citrouilles.

Animaux domestiques. — Sauf : l'oie, la dinde, le lapin, la pintade, le pigeon, toutes les espèces d'animaux domestiques sont représentées dans le srok.

A. Espèce bovine.

L'état ci-dessus, détaillé par commune, donne le nombre des bœufs, vaches et veaux qui y existaient au mois de mai 1912.

NOMS DES COMMUNES	BŒUFS	VACHES	VEAUX MÂLES	VEAUX FEMELLES
Samrong	327	160	166	81
Pongros.	162	232	194	142
Chôngkâl	101	181	103	121
Chœung Tien. . . .	102	148	35	47
Krassang	56	84	46	29
Kouk Khpôs	143	118	106	82
Kbâl Sâr.	72	66	33	19
Kaûn Kriel.	105	111	82	44
Phlouk	224	210	164	107
Ronéam.	50	59	39	23
Totaux.	1342	1369	958	695

B. Buffles. — Mal arrosé, en proie à la sécheresse pendant 6 mois de l'année, le « srok » est sans conteste infiniment moins propice à l'élevage des buffles. Aussi n'y trouve-t-on qu'un nombre infiniment plus restreint de ces animaux : environ mille, répartis ainsi que suit dans les communes :

NOMS DES COMMUNES	BUFFLES	BUFFLESSES	BUFFLONS MÂLES	BUFFLONS FEMELLES
Samrong	69	107	45	57
Pongros.	30	43	21	19
Chôngkâl	9	20	12	7
Chœung Tien. . . .	40	95	35	30
Krassang	15	10	10	3
Kouk Khpôs	67	116	54	56
Kbal Sâr.	24	63	32	25
Kaûn Kriel.	7	13	17	13
Phlouk	8	19	15	14
Totaux.	269	495	241	224

C.-Espèce Chevaline. — Quelques affreux « carcans », voilà tout ce que possède de cette espèce le srok. L'européen, qui, en se proposant de parcourir la région, ferait état par avance des services qu'ils peuvent rendre, se préparerait une grosse désillusion.

D. Espèce Porcine.

Les porcs sont assez nombreux dans les communes assez bien pourvues en riz du Sud du srok ; dans celles de la zone frontière, ils sont plus rares. Aucun débouché n'est encore assuré à leur élevage.

E. Animaux de basse-cour.

Il n'est de case dans le « srok » qui ne possède: ses coqs, poules et poulets. Par contre, seuls, quelques rares villages, plus particulièrement favorisés au point de vue eau, possèdent des canards. Enfin, on sait déjà qu'il n'existe dans le « srok » : ni oie, ni dindon, ni pintade, ni pigeon.

Faune. — La faune du « srok » comporte-t-elle messire « Louk Khla Thom»? (1) Nous ne le pensons pas.

A défaut de celui-ci, de nombreuses panthères assistées d'un certain nombre de loups, de hyènes, de renards, de putois y représentent la gent carnassière.

On trouve encore dans le « srok » d'une part : l'éléphant, le bœuf sauvage dit « ansong » — le sanglier toutes les variétés de cerfs et de chevreuils connues dans les autres parties du Cambodge (proes-romeang-kdân-chhlûs) — de multiples sortes de singes. D'autre part : le paon, le coq et la poule sauvages, le pigeon ramier, le pigeon vert, la tourterelle, la perdrix, la caille, la poule d'eau, la sarcelle, le canard sauvage, la bécassine. — Enfin le marabout, à la plume précieuse et mille autres échassiers (grues-flamants-hérons-crabiers) de toutes grosseurs et de toutes couleurs.

Qu'il n'y ait cependant pas malentendu. La forêt est immense et sans solution de continuité et quoique peu chassé, tout ce gibier est encore assez difficile à atteindre.

Pêche. — La pêche n'occupe la population du « srok » que pendant cette courte période de l'année où ruisseaux et « trâpéangs » ont de l'eau.

Les produits capturés, en petites quantités, de qualité inférieure sont alors consommés sur place, à l'état frais et ne donnent lieu à aucun commerce.

Mines et Carrières. — Par ordre des autorités de Bangkok, stimulées par la découverte des gisements d'or de Watana (Siam), de Boronréang (srok de Sway chéc), d'assez longues et mi-mutieuses recherches ont eu, paraît-il, lieu, jadis, dans le srok, dans le but d'en déterminer la richesse minière. Des échantillons de sables furent prélevés aux quatre coins de la région et examinés. Ce fut sans succès et actuellement le srok ne possède aucune mine.

On n'y trouve non plus aucune carrière en exploitation. Mais on ne doit cependant pas oublier que le Dâng-Rêk d'un côté, le phnôm Kombor de l'autre,

---

(1) Louk Khla thôm « Monsieur » le tigre.

enfin les puissantes assises de « bienhoa » qui constituent la plus grande partie de son sous-sol et dont les vieux cambodgiens, constructeurs d'Angkor Thom et d'Angkor Watt ont su tirer un parti si judicieux et si considérable, y constituent des réserves de matériaux de construction ou d'empierrement pour les routes, sans conteste inépuisables.

Industries Diverses. — Entre toutes, celle de la soie est certainement la plus répandue dans le « srok ».

Chaque maison a son petit enclos de mûriers et toutes les femmes du srok s'occupent plus ou moins à tisser.

La fabrication des torches, la charronnerie, la vannerie, voilà les autres industries du « srok ».

A. — La torche est constituée par un mélange de résine et de détritus spongieux provenant exclusivement des troncs de « pantaley » et de « thlok » pourris. C'est au commerce de ces torches que la plupart des villages les plus déshérités du « srok » demandent quelques ressources. Ce commerce a surtout lieu avec les « srok » voisins de Tük Cho et de Krélauh.

B. — Quant aux produits de la vannerie locale, sans être remarquables, ils témoignent cependant souvent d'une certaine ingéniosité et d'un certain talent. Les plus courants d'entre eux sont : les vans qui servent à séparer le riz pilé ou broyé de sa balle, les multiples paniers utilisés dans le pays et qui, suivant leur forme ou leur destination, s'intitulent respectivement : « kanchœu » — « lœi » — « kân tàng » — chéal ». Mais les plus perfectionnés sont peut-être ces « Krû » qu'un enduit ingénieux, fait d'un mélange de résine et de brai, rend imperméables et qui servent couramment soit au transport de l'eau, soit comme récipients d'autres sortes.

C. — Enfin, tous les indigènes du srok s'entendent plus ou moins au charronnage et s'y livrent soit à titre de métier proprement dit, soit à titre de passe-temps pendant une partie de l'année.

Charrettes complètes ou roues ou autres accessoires isolés fabriqués ainsi vont se vendre soit dans la région du Sud, soit encore à Sisophon et Mongkelbaurey

Mouvement Commercial. — C'est dans le cadre des échanges que ces diverses petites industries et les ressources de sa forêt lui permettent ainsi de faire avec les régions immédiatement voisines que se tient tout le commerce du « srok ».

Celui-ci ne saurait donc être que des plus modestes.

CHAPITRE III

Géographie Historique et Politique

L'histoire du « srôk, de Chongkâl » semble bien être faite d'une première période heureuse qui correspondrait à peu près à la durée de ces quatorze

---

(1) Le «pantaley» est un arbre qui se trouve en assez grande quantité dans le « srok ».

(2) Le «thlok» voisine le plus communément dans la forêt clairière avec le «pantaley». Les troncs de ces deux orbres sont fréquemment attaqués par de petits insectes qui au bout de peu de temps, les transforment en une sorte d'éponge, friable facile à réduire en poudre.

premiers siècles de notre ère, pendant lesquels l'empire Khmer fut un état puissant dont l'autorité s'étendait sur tout le Sud de l'Indochine, depuis la presqu'île Malaise jusqu'à la partie de l'Annam actuel, occupée jadis par le royaume de Champa.

Il était alors sûrement une région peuplée, peut-être aussi une région mieux pourvue, mieux cultivée, plus riche que maintenant.

Par la suite, commencèrent à régner ces querelles intestines, ces guerres civiles qui permirent aux Siamois d'un côté, aux Annamites de l'autre, d'intervenir dans les affaires du Pays.

Le Cambodge tout entier fut mis à feu et à sang. Les villes furent détruites (Angkor Thom en 1460 — Lovek à la fin du 16e siècle — Oudong encore après) — les campagnes dévastées — les populations décimées par les levées incessantes des princes — enfin, après chaque bataille, de nombreux prisonniers emmenés.

Il semble bien qu'il ne puisse être mis en doute que le « srôk, » désavantagé par sa situation frontière n'ait été alors une des régions sur lesquelles ces misères aient pesé le plus lourdement. Nous n'en voulons apporter comme preuves que les lignes suivantes extraites de cette histoire du « Sdach Kân » (1) qu'a traduite et publiée Adhémard Leclère, tout récemment dans un des Bulletins de la Société des Etudes Indochinoises :

« Les armées royales furent vaincues en plusieurs rencontres et reprirent, « la route de Santouk, où se trouvait le roi, sous prétexte de lui demander des « renforts.

« De nouvelles levées furent ordonnées dans les provinces de Sting Treng- « Koukhan-Sauren-Dangkéa(2)Romduol-Snam-Khach-*Chong Kâl*-Bâtrâng-Tâng- « kétomnuop-Mongkolbaurey-Russey-Sanh-Tük Chou-Bâttâmbâng-Potrisäth- « Kakôr-Khlenh-Krâng et Babaur, mais ces seize provinces ne purent donner « plus de 50000 hommes. Les habitants ne voulaient pas servir et s'étaient « presque partout enfuis en grand nombre dans les forêts ».

---

(1) « L'histoire du Sdâch Kân est l'histoire de la révolte d'un ancien esclave de pagode « devenu haut mandarin, grâce à la beauté de sa sœur dont s'éprit un roi du Cambodge, Préah Srey Sokhontor-Bat, qui régnait à Basan, de 1504 à 1512. Cet homme, parti de si « bas, se « haussait le col ». Il était haï, jalousé par les dignitaires. Ayant cédé à des ini- « mitiés, le roi tenta de le faire noyer ; il s'enfuit et leva l'étendard de la révolte, forma « des armées considérables et sut les conduire à la victoire. Il battit plusieurs fois les armées « cambodgiennes qu'on lui opposa, fit assassiner le roi et se fit roi lui-même en 1512. Son « gouvernement fut bon, accepté par tout le peuple et probablement par beaucoup de man- « darins. L'annaliste cambodgien note le bonheur du royaume sous son règne. Il se croyait « maitre du pays, lorsqu'un frère du roi qu'il avait fait assassiner, revint d'Ayuthia où il « s'était réfugié plusieurs années avant et recommença la guerre. Vaincu à son tour en « plusieurs rencontres, l'usurpateur fut fait prisonnier au cours d'une bataille en 1516 et de « suite exécuté sur l'ordre du vainqueur ».

(2) On voit par ces deux dernières provinces que le Cambodge au commencement du XVIe siècle, possédait encore le territoire situé au dessus du Mont Dâng-Rék, entre la province d'Oubône et celle de Korat

Puis celles-ci :

« Ils (les officiers) allèrent trouver le prince Chant et lui dirent : Kân pos-
« sède dix fois plus de provinces que vous ; s'il lève une armée dans toutes
« celles qui lui sont soumises, de la mer du Sud au Laos qui est au Nord et à
« la frontière qui nous sépare des Champas, il pourra mettre plusieurs centaines
« de mille hommes sur pied de guerre, alors que vous ne pourrez opposer à ses
« armées que les hommes que vous aurez pu lever dans les 6 ou 7 provinces
« que nous avons conquises. Vous savez bien que ces 6 ou 7 provinces ont
« beaucoup donné, qu'elles ont été ravagées par la guerre et que celle *de*
« *Bâttâmbâng a été dépeuplée par les* Siamois, qui en ont emmené plusieurs
« fois des masses d'habitants ».....

Un moment, dans le courant du XVIII^e siècle, les invasions birmanes dans la vallée du Ménam détournèrent les Siamois des affaires du Cambodge, et le srok de Chongkal put connaître un moment de répit, mais le mal était déjà fait et il était profond et il était immense.

D'ailleurs, ce moment de répit fut de bien courte durée ; après de nombreux revers qui aboutirent même jusqu'à la prise d'Ayuthia par les Birmans en 1767, les Siamois réussirent, en effet, malgré tout à chasser les envahisseurs et ils s'empressèrent aussitôt de reprendre la lutte au Cambodge.

Il s'agissait désormais pour eux d'en expulser les Annamites qui avaient profité des attaques des Birmans pour y agir tout seuls et y installer solidement leur influence. Cela dura encore de très nombreuses années pendant lesquelles le malheureux pays, théâtre de la lutte, fut également pillé par les deux adversaires. La victoire passa successivement d'un camp dans l'autre, puis resta finalement aux Siamois. Le roi de Siam devint alors le véritable souverain du pays ; il eut un représentant à demeure auprès du roi du Cambodge et ce dernier ne put prendre une décision sans y être autorisé. Bien moins encore, celui-ci put-il obtenir que les provinces dont il avait été spolié, au cours de la lutte précédente, lui fussent rendues.

Les provinces d'Angkor et de Bâttâmbâng, données vers 1714 à « Bên » (1) en apanage direct et transmissible à ses descendants, comme récompense de ses hauts exploits celles de Tonlé Répous et de Melouprey, livrées jadis par le Déchou Ming passèrent définitivement et officiellement sous la domination directe du Siam.

Le « srôk » de Chongkàl avait été, pendant ces entrefaites, détaché de la province d'Angkor et rattaché à celle de Korat. Sa situation, vers 1875, était encore celle-là, malgré le traité de 1867, lorsqu'il se passe alors le fait suivant dans la région. Un marchand de Kalassin, nommé Tongsu Kola se rendait avec

---

(1) Bên est le mandarin qui commanda victorieusement l'armée Siamoise mise à la disposition du jeune roi Ang Eng, pour rentrer dans ses Etats vers 1794.

Le Phya Kathathorn qui commandait Bâttâmbâng au moment de sa remise aux autorités françaises en 1907 était un descendant du fameux Bên.

un gros troupeau de buffles (1) vers le Sud, lorsqu'il fut attaqué par des pirates, au col du « Tchoup Smach (2) » sur le territoire du « srok » ; les buffles furent enlevés, et lui-même ne dut la vie sauve qu'à une fuite précipitée. Sauvé, il s'empressa d'aller réclamer justice à la Cour de Bangkok qui décida alors qu'une forte indemnité lui était due et lui serait payée par les gens du srok. La sentence était parfaite, mais difficile à faire exécuter. Déjà peu nombreux, les gens du srok étaient encore, en effet, par dessus le marché, affreusement pauvres. Korat mis en demeure de payer à leur place ne voulut également pas s'éxécuter. Le problème semblait sans solution lorsqu'il vint à l'idée de la cour de Bangkok de décider que le srok serait rattaché à la province qui consentirait à payer l'indemnité qu'il devait. Sangkhéak accepta et le srôk de Chongkàl lui échut ainsi.

Il lui appartenait encore, au moment de la signature de la convention de 1904 entre la France et le Siam.

Il s'en fallut alors de peu que cette circonstance ne permît au Siam de le garder, lorsqu'arriva le moment de délimiter la province de Siemreap, en vertu de cette convention.

Heureusement qu'un désir sincère de mettre fin à l'ère néfaste des difficultés, animait les deux partis.

Le Dângrêk s'imposait évidemment comme une limite naturelle parfaite de ce côté. Il fut alors choisi comme frontière, d'un commun accord et le « srok de Chongkâl » rendu au Cambodge.

Divisions Territoriales-Communes-Villages-Marchés. — Actuellement le « srok » fait partie de la province de Siemréap, qui constitue avec celles de : Bâttâmbâng et de Sisophon, le territoire dit de Bâttâmbâng, administré par un « Commissaire Délégué du Résident Supérieur du Cambodge ».

Il se divise en : 10 communes ou « Khums » et comprend : 43 villages ou « Phums »

Le tableau ci-dessous donne les noms de ces communes et de ces villages.

I. — Commune de Trâpéang Khpôs

5 Villages : Khnâl, Prey, Trâpéang Khpôs ou Kuk Khpôs, Chhœu Slap, Tônlé Sâr.

II. — Commune de Kbal Sâr

2 Villages : Kbâl Sâr, Kdol.

III. — Commune de Kaun Kriel

4 Villages : Pa ong, Prey Kien, Chhouk, Kaun Kriel.

---

(1) Une autre version prétend qu'il ne s'agissait pas de buffles, mais de soie.

(2) Tchoup Smach est ce col qu'utilise la route de Trâpéang Khpôs à Bâk Day (Siam). C'est le col le plus bas de la chaîne du Dângrêk.

IV. — Commune de Phlouk

6 Villages : Sek Véa, Thnong, Phlouk, Shrüng, Samrong, Kchau.

V. — Commune de Ronéam

4 Villages : Thong, Daun Sâr, Sramâr, Ronéam.

VI. — Commune de Krassang

3 Villages : Tasâm, Krassang, Rolôm Veng.

VII. — Commune de Samrong

7 Villages : Ansay réak ou Tonsay réak, Trâbec, Samrong Kauntioi, Trom, Charrapen, Khtôm, Loemœuch Smach.

VIII. — Commune de Pongros

5 Villages : Pongros, Koul, Tapa, Ampil, Tanok.

IX. — Commune de Chœung Tién

4 Villages : Chœung tién, Sakrâm, Sré prang, Kompong pring.

X. — Commune de Chôngkâl

3 Villages : Chrâk, Chong Kal, Tük Thla.

Le « srok » ne compte encore aucun marché. Chaque famille produit ce qu'elle peut produire par ses propres moyens, ce qui correspond déjà à la plus grande partie de ses besoins. Le reste est acheté en dehors du srok, soit dans les boutiques chinoises de Krelanh ou de Sisophon (fil, aiguilles, étoffe, savon, sel, etc....) soit chez les indigènes des bords du stüng Mongkolbaurey (riz, poisson, prâhoc).

Administration. — L'Administration du « srok » est toute entière, indigène. A sa tête est un « gouverneur de srok » ou « chaufaysrok » assisté d'un « balatsrok », d'un « yokebat » d'un « sophea » et d'un certain nombre de « sméan ».

A la tête de chaque commune on trouve un « mékhum » ou « mesrok » — à la tête de chaque village : un « chumtup ». Le chef-lieu du srok est actuellement Samrong; jusqu'en 1900, il avait été Chôngkâl.

Impôts. — Les habitants du « srok » ont coulé jusqu'ici des jours heureux au point de vue impôts. Ils n'ont été astreints à payer que la seule taxe personnelle uniforme de : 2 $ 50, de l'âge de 18 à 60 ans. Ils s'en acquittent assez volontiers et assez facilement.

Le tableau ci-dessous qui n'est que la copie du rôle d'impôt de 1912 du « srok » donnera une idée des sommes versées à ce titre au trésor, par an.

SAMRONG-CHONG-KAL

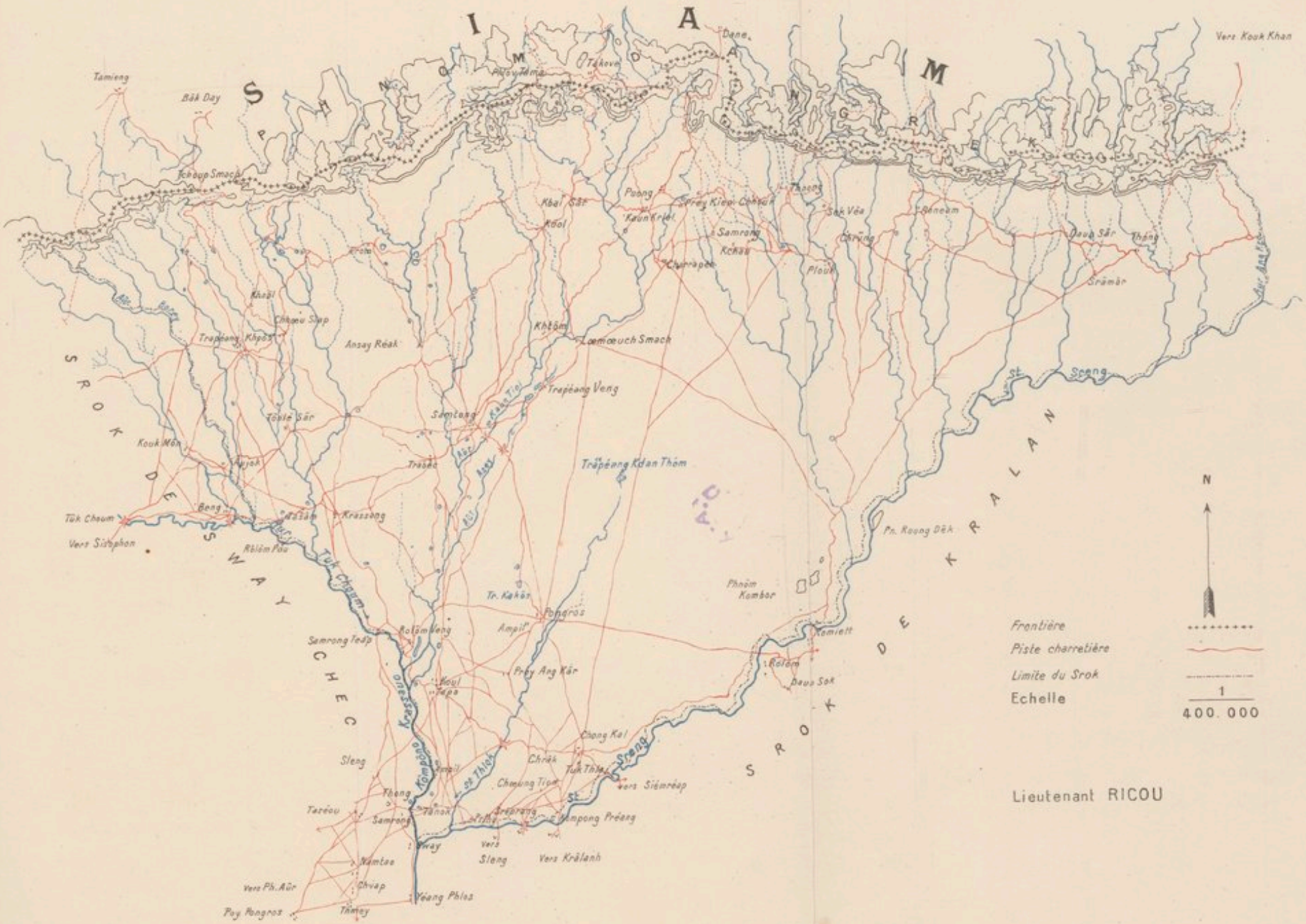

Lieutenant RICOU

SAMPONG-CHONG

I. — Commune de Trâpéang Khpôs

1 mékhum ; 3 chumtups ; 2 saravaths ; 13 vieillards ; 6 infirmiers ; 10 jeunes gens ; 1 achas, exempts ; 110 valides. à 2 $ 50 = 275 $ 00

II. — Commune de Kbâl Sâr

1 mékhum ; 4 chumtups ; 2 saravaths ; 15 vieillards ; 6 infirmiers ; 7 jeunes gens, exempts ; 99 valides. . . . à 2 $ 50 = 247 $ 50

III. — Commune de Kaûn Kriel

1 mékhum ; 4 chumtups ; 2 saravaths ; 16 vieillards ; 1 infirmier ; 17 jeunes gens, exempts ; 129 valides. . . . à 2 $ 50 = 322 $ 50

IV. — Commune Phlouk

1 mékhum ; 5 chumtups ; 2 saravaths ; 14 vieillards ; 14 infirmiers ; 10 jeunes gens, exempts ; 149 valides. . . . à 2 $ 50 = 372 $ 50

V. — Commune de Ronéam

1 mékhum ; 3 chumtups ; 2 saravaths ; 5 vieillards ; 8 infirmiers ; 8 jeunes gens, exempts ; 74 valides. . . . . à 2 $ 50 = 185 $ 00

VI. — Commune de Krassang

1 mékhum ; 3 chumtups ; 2 saravaths ; 7 vieillards ; 7 jeunes gens, exempts ; 54 valides. . . . . à 2 $ 50 = 135 $ 00

VII. — Commune de Samrong

1 mékhum ; 8 chumtups ; 2 saravaths ; 33 vieillards ; 11 infirmiers ; 33 jeunes gens ; 1 acha, exempts ; 269 valides. à 2 $ 50 = 672 $ 50

VIII. — Commune de Pongros

1 mékhum ; 5 chumtups ; 2 saravaths ; 3 vieillards ; 2 infirmiers ; 6 jeunes gens, exempts ; 82 valides. . . . à 2 $ 50 = 205 $ 00

IX. — Commune de Khoeung Tien

1 mékhum ; 5 chumtups ; 2 saravaths ; 8 vieillards ; 4 infirmiers ; 10 jeunes gens, exempts ; 112 valides. . . à 2 $ 50 = 280 $ 00

X. — Commune de Chông Kâl

1 mékhum ; 2 chumtups ; 1 saravath ; 13 vieillards ; 6 infirmiers ; 23 jeunes gens, exempts ; 96 valides. . . . à 2 $ 50 = 240 $ 00

Total général. . . . . 2935 $ 00

Les habitants du « srok » n'ont été encore astreints à aucune prestation.

Population. — Il n'a été encore procédé à aucun recensement de la population du « srok ». Personnellement, nous croyons que celle-ci ne saurait être supérieure à six mille âmes.

Sur leurs origines, les habitants du « srok » eux-mêmes ne sont pas d'accord. Interrogés, certains notables prétendent qu'ils sont pour la plupart dans la région « Léav Kândal » c'est-à-dire des métis de laotiens et de siamois.

D'autres s'insurgent vivement contre cette opinion et déclarent qu'ils sont cambodgiens de toute pure race, amenés ici, des provinces du bas, par le nommé Chukhun Mémo Chebrang, haut mandarin de l'époque, à son retour de la guerre contre les Annamites, et pour repeupler le « srok » complètement dévasté, pillé et décimé. A notre avis, cette dernière version est la plus vraisemblable.

Le « srok » ne comporte d'autre population européenne que celle constituée par le cadre français de la section de tirailleurs cambodgiens qui y tient garnison.

On n'y trouve que quelques rares annamites ayant renoncé à tout retour en Cochinchine et une dizaine de Chinois dont les seules occupations sont de faire jouer de l'argent et de vendre de l'opium aux habitants.

Cultes. — Tous les indigènes du « srok » sont bouddhistes. Aucun missionnaire n'y est encore venu faire de la propagande catholique.

Les principales bonzeries sont situées à : Trâpéang Kphôs-Chhœu Slap-Kbal Sâr-Paong-Samrong-Pongros-Chôngkâl. Elles relèvent de la bonzerie principale de : Namtao (srok de Phnôm Srok-province de Sisophon).

Organisation scolaire. Assistance Publique. — Aucune école n'existe dans le « srok ».

Jusqu'au commencement de cette année 1912 aucune disposition n'avait encore été prise pour faire bénéficier le « srok », des bienfaits de la science médicale. Mais depuis l'affectation à Sisophon du médecin militaire du 4e bataillon du régiment de Tirailleurs Annamites, un embryon d'assistance publique, dont le « srok » doit profiter, a pu être enfin organisé dans la région à l'Est et au Nord du stüng Monkolbaurey.

De nombreuses tournées de vaccination ont déjà été faites : d'autres vont être encore faites. Quelques notions d'hygiène corporelle, et d'hygiène publique seront encore inculquées aux populations. Le choléra et la dysenterie qui ont si souvent et si affreusement sévi jusqu'ici dans les villages du « Srok », ne tarderont probablement pas à disparaître. L'ardeur du médecin actuel, le docteur Colombani est inlassable, son dévouement admirable.

CHAPITRE V

L'avenir du srok de Chong-Kâl

Le calme et la sécurité, qui règnent sur le territoire du « srok », depuis sa rétrocession au Cambodge et notre occupation, ont déjà produit leurs effets.

Un certain nombre de familles que les horreurs de la guerre, la peur de la piraterie, l'incertitude de jouir des fruits de leurs travaux, du produit de leurs peines, avaient jadis déterminées à en déserter le sol, y sont déjà revenues (1).

Parents et amis, encore de l'autre côté, ne vont pas tarder à les imiter ; les occasions s'y prêtent, les circonstances l'exigent. Et petit à petit le « srok » va se repeupler. Cela ne fait nul doute que l'amélioration de ses voies de communication ne s'en suive, que ses cultures ne prennent plus d'extension ; qu'un certain mouvement commercial ne s'y développe ; qu'une certaine aisance, à défaut de réelle prospérité, peut-être jamais possible, ne vienne enfin s'y installer.

E. RICOU,

Lieutenant d'Infanterie Coloniale.

---

(1) « En dehors de ces reconnaissances proprement dites que j'ai énumérées, j'ai eu l'occa« sion pour remplir d'autres missions, de circuler longuement à travers la région. Au cours « de ces longues tournées, passées en dehors du poste soit à la frontière, soit sur les routes « du « Srok » j'ai eu l'occasion de constater un fait que je crois intéressant de venir exposer « ici en une troisième partie de ce rapport.

« Il s'agit des nombreux siamois qui émigrent depuis quelque temps du Siam, vers l'inté« rieur du territoire, par toute cette région du « srok » de Chong Kâl. Au cours de certaines « tournées j'ai compté jusqu'à 10 familles sur une section de route d'une trentaine de kilomè« tres. Dans le cours de ce dernier mois, ce mouvement n'a fait que prendre plus d'intensité « et il résulterait des déclarations du Mékhum de Kbâl Sâr et d'autres autorités communales « de la frontière avec lesquelles j'ai eu l'occasion de m'entretenir que c'est désormais presque « d'une façon ininterrompue qu'elle se poursuit au jour le jour.

« Au dire du Gouverneur de Samrong, on pourrait évaluer à près de mille le nombre de ces « siamois entrés ainsi depuis quelques mois, par le frontière du « srok », au Cambodge. Ce « chiffre est peut-être exagéré, mais il est certain qu'il n'est quand même pas très loin de la « vérité.

« Parmi ces individus, il y en a un certain nombre d'assez aisés qui viennent accompagnés de « charrettes, de buffles et de bœufs. Mais le plus grand nombre semble complètement dépourvu « et se traîne de village à village, en mendiant. Où vont-ils ?

« Ils peuvent souvent vous le dire ; ils vont trouver des amis qu'ils savent être à Mongkol« baurey, Swav-Chèc etc.... Ils vont habiter ici ou là ! Y arrivent-ils ? Pour certains que j'ai « rencontrés du côté de Kompong Krassang, et de Khtôm Chrung, il est permis d'en douter.

« Mais souvent aussi ils ne savent où aller. Ils vous demandent à manger et ils vous disent « que le pays là haut, au Nord de la ligne de faîte du Dâng Rêk, est complètement sec, qu'il « ne s'y trouve plus une goutte d'eau etc..... Ceux qui arrivent au poste de Kaun Kriel sont « conduits au Gouverneur de Samrong qui après interrogatoire leur rend leur liberté dont ils « paraissent ne savoir que faire nettement.....

« Au titre économique quelle belle occasion de peupler le « srok » de Chong Kâl, le « srok » « de Sway Chek, de donner des bras à toutes ces rizières des sroks du Sud ».

« Extrait d'une lettre, du lieutenant commandant le poste de Samrong au capitaine com« mandant la 12e Compagnie du Régiment Annamite à Sisophon.